

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

*MERCREDI 28 JANVIER 2015*

## **1) Validation du document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels élaboré conjointement avec les services de la Communauté d'Agglomération de Saintes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'engagement dans la réalisation de la démarche de prévention des risques professionnels ;
- valide le document unique et s'engage à la mise en œuvre d'actions de prévention ;
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération, et à signer les pièces s'y rapportant.

## **2) Tarifs de location de la salle des fêtes municipale**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'appliquer les modifications au règlement d'utilisation de la salle des fêtes municipale énoncées ci-dessous à partir du 1<sup>er</sup> février 2015.

	<b>Locations le week-end (2 jours) samedi et dimanche</b>	<b>Locations en semaine (1 jour) mardi/mercredi/jeudi</b>
Habitants de Villars	80 €	40 €
Hors commune	160 €	80 €
Associations communales	3 locations gratuites par an. Au-delà tarif des habitants de Villars	
Associations hors commune	160 €	80 €
Forfait chauffage (sauf associations communales)	40 €	40 €
Caution (pour tous types de locataires)	150 €	150 €

Il n'y a plus de forfait nettoyage. Les personnes doivent rendre la salle propre. Dans le cas contraire, il sera proposé au choix :

- de laisser la salle à disposition une journée supplémentaire pour effectuer le complément de ménage nécessaire ;
- ou bien la retenue d'une somme de 50 € sur la caution.

## **3) Legs à la commune**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier qu'il a reçu de la part de Maître Jean-Bertrand CHARREYRON, notaire à Matha. Ce dernier l'informe des dispositions testamentaires d'une personne qui a légué une somme à la commune pour l'entretien de sa tombe qui se trouve dans le cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'accepter ce legs dans les conditions exposées ci-dessus ;
- Donne délégation à Monsieur le Maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

## **4) Motion TAFTA (Grand Marché Transatlantique)**

Le conseil municipal, après avoir examiné le contenu du mandat de négociation conféré par les Etats membres de l'Union Européenne à la Commission européenne pour que celle-ci négocie, en vertu de l'article 207 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, avec les Etats-Unis d'Amérique, un accord de « Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement » ;

A l'unanimité :

- Considère que le projet en cours de négociation contient en germes de graves dangers pour les exigences sociales, sanitaires, alimentaires, environnementales et techniques en vigueur en France ;
- Estime en conséquence que ce projet est inacceptable ;
- Demande au gouvernement français de dénoncer l'accord qu'il a donné pour cette négociation ;
- Refuse que tout ou partie d'un traité reprenant les termes du mandat du 14 juin 2013 s'applique au territoire de la commune de Villars les Bois.

## **5) Point sur les travaux de la salle des Fêtes**

### *- Peinture*

Les travaux de mise en peinture de l'ensemble des murs intérieurs du bâtiment seront terminés ce vendredi par les employés communaux qui ont fait du bon travail.

### *- Sanitaires*

Monsieur le Maire présente le plan de la restructuration des sanitaires de la salle des fêtes proposé par Monsieur BOUCHÉ, maître d'œuvre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les plans présentés.

## **6- Point sur le bâtiment Investiza/Fradin**

Monsieur le Maire informe que ce bâtiment fait l'objet d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes. Comme tous les EPF de France, c'est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) qui négocie et mène les procédures permettant de constituer des réserves foncières en amont de la phase de réalisation de projet d'aménagement public.

Chaque action fait l'objet d'une convention tripartite entre la commune, la communauté d'agglomération et l'EPF. Elle expose les projets de la commune, le cadre général de la convention, les différentes études nécessaires et l'encadrement de l'intervention au niveau foncier.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la convention d'adhésion et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

## **7- Travaux de voirie**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Miguel TAUNAY, conseiller municipal délégué à la voirie. Celui-ci indique les travaux de voirie qui sont à faire dans les prochaines semaines.

## **8) Questions diverses**

### *8-1- Garage communal*

Monsieur le Maire présente l'esquisse d'aménagement du garage communal réalisée par MG Architecture. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, apporte les modifications au projet initial ; Demande que le projet soit finalisé avec ces observations ; Autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire.

### *8-2- dispositif régional « Trame verte et bleue »*

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dispositif « Trame Verte et Bleue Poitou-Charentes » : c'est un programme d'actions concrètes proposé par la Région et mis à la disposition des communes pour agir en faveur de la biodiversité. (Réalisation d'opérations sur le paysage, l'eau, le bâti, les espèces et les espaces). Le financement des actions peut aller jusqu'à 10 000 € par commune.

Monsieur le Maire indique qu'il a retenu 4 actions qui lui paraissent adaptées aux projets déjà en discussion au sein du conseil. Un responsable par action est nommé. Un dossier pour chaque action sélectionnée sera transmis à la région pour étude.

### *8-3-Concert de l'ADMS*

L'ADMS souhaite organiser un concert de ses élèves le vendredi 26 juin en l'église de Villars les Bois. Le conseil municipal est favorable.

### *8-4- Tri sélectif à la salle des fêtes*

Avec l'aide du service Environnement de la Communauté d'agglomération de Saintes, la salle des fêtes sera équipée bac jaune afin de mettre en place le tri sélectif.

### *8-5-Repas des aînés*

Le repas offert par la commune à ses aînés aura lieu le samedi 14 février à partir de 12h30. Le traiteur retenu est Monsieur Sébastien PAILLÉ d'Ecoyeux. L'animation sera assurée par la chorale « Mélodie Angérienne ».

Les tracts d'invitation seront distribués à tous les habitants de la commune et une invitation personnelle sera remise aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU